



Régime de Communauté de meubles et acquêts

Par **juan claudio**, le **02/11/2019** à **17:42**

Mariés sans contrat le 16 février 1965 a qui appartient le terrain obtenu par ma femmerrnpar donation de ses parents et la maison construitge sur ce terrain ?

Par **Visiteur**, le **03/11/2019** à **14:58**

B O N J O U R est une simple formule de politesse, appréciée par les bénévoles qui vous répondent.rnrnUn terrain n'est pas un meuble ni une acquisition. D'origine familial, il est un bien propre de votre épouse, ainsi que la construction érigée.rnrnEn cas de divorce ou décès, une récompense peut être due à la communauté pour le financement des travaux.